



## MAIRIE DE LIMONS

### Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2022**

Le 28 juin 2022 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Laurence SOULERAS, Maire-Adjointe.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Présents : MMES et MM. Laurence SOULERAS, Anne-Laure CIBERT, Astrid ZANUTTO, Bernard GOLFIER, Florian PARRA, Anthony FAVIER, Sébastien MONTALBAN, Stéphanie BURIAS, Florian DE OLIVEIRA

Absentes excusées : MMES Florence PAYS et Muriel DELAGE

Pouvoirs : M. Loïc MORTHON à M. Bernard GOLFIER et M. Matéo MOREL à Mme Laurence SOULERAS.

Autre personne présente : MME Sophie PRODEL, Secrétaire générale.

**Madame Laurence SOULERAS présidera la séance et excuse Monsieur le Maire qui ne peut pas être présent à cette réunion.**

#### I-1°) Election du secrétaire de séance :

Mme Anne-Laure CIBERT a été désignée secrétaire de séance.

#### I-2°) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 mai 2022 :

Le compte-rendu de la réunion du 24 mai 2022 a été adopté à l'unanimité.

#### I-3°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

Titre décision	Date	Objet
Travaux	31/05/2022	Arrêté n° 59/2022 portant restriction de la circulation avec mise en place d'un alternat manuel pour un raccordement électrique aux Querres à partir du 7 juin 2022 et pour une durée d'un mois.
Travaux	01/06/2022	Arrêté n° 60/2022 portant restriction de la circulation avec mise en place d'un alternat manuel pour un raccordement électrique 2 bis Rue des Michaux à partir du 13 juin 2022 et pour une durée d'un mois.
Festivités	02/06/2022	Arrêté n°61/2022 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire au Comité de Jumelage le 05 juin 2022 à l'occasion d'un repas dansant.
Festivités	02/06/2022	Arrêté n°62/2022 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire au CCAS le 11 juin 2022 à l'occasion de la fête du four.
Personnel	08/06/2022	Arrêté n°63/2022 portant mise en congé de maladie ordinaire d'un agent du 07 au 11 juin 2022.

Festivités	20/06/2022	Arrêté n°64/2022 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire à l'Association Pétanque Limonoise le 25 juin 2022 à l'occasion d'un tournoi de Pétanque.
Travaux - Devis	20/06/2022	Signature d'un devis pour la réparation d'une porte antipanique à l'école pour un montant 588 € TTC.
Recensement de la Population	20/06/2022	Arrêté n°65/2022 portant nomination du coordonnateur communal du recensement de la population et des agents municipaux chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.
Festivités	27/06/2022	Arrêté n°66/2022 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire à l'association La Parenthèse le 02 juillet 2022 à l'occasion d'une soirée théâtre.

### **II-1°) Mise en place d'un prélèvement automatique pour la facturation de la cantine scolaire :**

Madame Laurence SOULERAS explique qu'afin de faciliter aux parents le paiement de la cantine scolaire et pour éviter certains impayés, il est proposé de mettre en place le paiement par prélèvement automatique. Ce prélèvement fonctionnera au montant réel dû.

Une autorisation de prélèvement sera proposée aux parents pour la rentrée scolaire 2022-2023. Ils devront fournir un RIB et l'autorisation de prélèvement SEPA dûment complétée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise :

- La mise en place du prélèvement automatique pour le recouvrement des titres de cantines,
- Monsieur le Maire à signer les contrats de prélèvement automatique avec les usagers
- Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en place du prélèvement automatique.

### **III-1°) Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales :**

Madame Laurence SOULERAS indique qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun des actes des collectivités territoriales. Cependant, par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants peuvent choisir entre l'affichage, la publication papier ou la publication électronique en délibérant sur ce choix.

Actuellement les comptes-rendus de conseil, les délibérations et tous les actes sont publiés par affichage.

Elle propose de conserver ce mode de publicité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de conserver la publication des actes par affichage.

### **III-2°) Recensement de la population 2023 :**

Madame Laurence SOULERAS indique que le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023.

Madame Marina EBELY, a été nommée coordonnateur communal avec comme suppléante Madame Sophie PRODEL.

Il faut maintenant nommer un agent recenseur.



Mmes Laurence SOULERAS et Anne-Laure CIBERT soulignent qu'il faut en priorité proposer le poste aux agents municipaux qui ne travaillent pas à temps complet.

Mme Astrid ZANUTTO donne le nom de 2 autres personnes de la Commune.

Mme Laurence SOULERAS demande aux élus de réfléchir s'ils connaissent une personne qui serait intéressée.

Mme Anne-Laure CIBERT précise qu'il faut une personne de confiance et qui connaisse la Commune.

Mme Laurence SOULERAS rajoute qu'il faut quelqu'un de discret.

M. Florian DE OLIVEIRA demande la durée du contrat.

Mme Anne-Laure CIBERT explique qu'il y a d'abord du travail en aval avec de la distribution dans toutes les boîtes aux lettres et ensuite la collecte en elle-même. Il faut être disponible également en soirée et le week-end. Les habitants ont la possibilité de remplir les documents en ligne. Une dotation est allouée à la Commune, puis reversée à l'agent recenseur. Nous ne connaissons pas encore son montant.

Les élus décident de proposer le poste aux agents municipaux en priorité.

Le choix de l'agent recenseur sera fait lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

#### **IV-1° Rapport des Commissions Municipales et Communautaires :**

##### Commission Finances et Affaires Générales :

La commission ne s'est pas réunie.

Une réunion de la Commission Intercommunale des Impôts Directs avait lieu lundi 27 juin, mais retenue par des obligations professionnelles, elle n'a pas pu s'y rendre.

##### Commission actions sociales et affaires économiques :

Madame Anne-Laure CIBERT indique que sa commission se réunie jeudi 30 juin à 18h30, au sujet de la mutuelle communale.

##### Commission Scolaire et Culturelle :

Madame Astrid ZANUTTO indique que retenue par une sortie scolaire et par la fête des écoles de Luzillat, elle n'a pas pu se rendre à des réunions intercommunales (vernissage).

Elle explique que le conseil d'école a eu lieu le 14 juin dernier, la réunion s'est bien passée. Une liste de travaux à faire pendant les vacances a été faite. Une partie sera réalisée mais l'autre se fera en hiver.

Il a été décidé de ne pas modifier le fonctionnement de la garderie.

Mme Laurence SOULERAS qui remplaçait M. le Maire lors de ce conseil d'école souligne que les institutrices ont beaucoup parlé des problèmes rencontrés avec les parents au sujet des sorties scolaires (trop de parents volontaires pour la sortie au Pal, et peu pour aider lors de la fête des écoles).

Mme Astrid ZANUTTO précise qu'elles ont voulu en parler avant les questions des parents d'élèves.

Mme Laurence SOULERAS a proposé de prendre des gens extérieurs afin de régler ce genre de problème.

Mme Astrid ZANUTTO indique qu'un créneau a été trouvé à la nouvelle piscine de Thiers pour les CM1/CM2 et que l'accord a été donné pour le financement, par les mairies, du transport.

Mme Laurence SOULERAS précise qu'une demande a également été faite pour que les mairies prennent en charge les entrées. Les 2 élues ne se sont pas prononcées car les années précédentes c'était la coopérative scolaire qui finançait les entrées. La décision sera prise en concertation avec la Commune de Luzillat.

Mme Laurence SOULERAS précise que ce créneau ne sera pas forcément reconduit l'année prochaine.

Commission Travaux, Voirie, Environnement et Agriculture :

Monsieur Bernard GOLFIER fait le point sur certains travaux à effectuer à l'école.

Concernant le problème de gouttière percée, il sera fait appel à un professionnel, le toit est beaucoup trop haut pour que les agents puissent intervenir.

Mme Laurence SOULERAS propose de faire établir un devis.

M. Bernard GOLFIER indique que l'entreprise GAMELIN devra de nouveau intervenir pour un problème sur la porte de la garderie.

M. Florian DE OLIVEIRA demande si un contrat existe pour la vérification des extincteurs et s'il est honoré chaque année. Une réponse positive lui est donnée.

M. Bernard GOLFIER indique que les piles de la sonnette seront changées par les agents municipaux. Il faut le faire 1 fois par an environ.

Il précise que des bancs seront installés dans la classe du haut.

Mme Astrid ZANUTTO indique que les agents municipaux se serviront des pieds des vieilles chaises pour confectionner ces bancs.

M. Bernard GOLFIER indique que des portes manteaux supplémentaires seront installés.

Concernant le sable et le gravier dans la cour, les nouveaux seront installés pendant les vacances et l'aménagement sera fait en même temps.

Mme Astrid ZANUTTO demande l'installation d'un petit barnum pliable supplémentaire dans la cour pour la fête de l'école pour la sono.

Elle précise que la fête des écoles aura lieu vendredi 1<sup>er</sup> juillet à 18h00.

Monsieur Bernard GOLFIER indique qu'il a réalisé une vérification des bouches à incendie de la Commune avec M. Yves FAYET.

Les agents communaux ont procédé au débroussaillage de certaines et s'occuperont de les repeindre.

3 bouches sont hors services et devront être remplacées, (Port de Ris, Beudinet, Rue du Bourg). Une demande de devis sera faite (environ 1 800€ la bouche). Ces remplacements seront budgétés en 2023 sauf pour celle du Beudinet qui sera remplacée en 2022.

M. Bernard GOLFIER fait part du devis pour des travaux de busage d'un fossé à la Goutelle.

M. Florian PARRA indique qu'il faut buser le fossé communal sur une trentaine de mètres pour permettre l'évacuation des eaux pluviales suite à une demande de permis de construire.

M. Bernard GOLFIER explique que la Commune est dans l'obligation d'effectuer ces travaux.

Mme Laurence SOULERAS indique que ces travaux n'étaient pas prévus au budget mais qu'il sera possible de faire une décision modificative pour les payer.

M. Bernard GOLFIER fait part d'un problème d'inondation entre les n°17 et 19 de la Rue de la Jonchère. Mme Astrid ZANUTTO rajoute qu'à chaque grosse pluie le n° 17 est inondé. De l'eau stagne dans le petit chemin entre les 2 propriétés, il est bouché.

M. Bernard GOLFIER propose de creuser, faire du béton, mettre des gravillons et un caniveau en béton.

Mme Laurence SOULERAS demande d'étudier en profondeur le problème et de voir au prochain conseil.

Commission Fêtes, Sport et Associations :

M. Florian DE OLIVEIRA explique qu'une réunion de bureau s'est tenue samedi 25 juin pour préparer la réunion du 29 juin avec tous les acteurs de la fête du Saumon.

Il indique que la fête du Pain a rapporté un bénéfice de 552.90 € C'est moins que les années précédentes car trop de repas ont été commandés sur conseil du traiteur. Environ 40 en plus. Cependant la buvette a bien

tourné, la vente de pain également. Et pour le calendrier malgré un passage un peu tardif, il a quand même apporté un bon bénéfice.

Monsieur Bernard GOLFIER rajoute que concernant les travaux d'aménagement de la Rue de la Jonchère, de l'enrobé sera récupéré sur le chantier par les agents municipaux et des trous seront bouchés. Du béton sera également réalisé devant l'entrée de M. Jean-Claude MORIN suite à des problèmes d'inondation depuis la dépose des bordures du trottoirs.

#### IV-2°) Communications du Maire :

##### Contrat PEC

Madame Laurence SOULERAS explique que les modalités de renouvellement des contrats PEC Jeune ont changé. Le contrat de notre agent ne pourra être renouvelé que pour une durée de 6 mois au lieu de 9. Que l'accord du renouvellement par les services de l'Etat ne sera donné qu'une semaine avant la fin du contrat initial.

Monsieur Florian DE OLIVEIRA demande s'il ne serait pas possible de garder l'agent sans contrat aidé. Madame Laurence SOULERAS lui répond que financièrement ce n'est pas envisageable. Le budget de la Commune ne peut pas supporter un agent supplémentaire sans compensation financière.

##### DETR :

Madame Laurence SOULERAS indique que la demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour le projet de maison des associations n'a pas été retenue par les services de l'Etat. Monsieur le Maire et elle-même ont pris contact avec Monsieur Eric GOLD qui siège à la commission et qui leur a expliqué que l'enveloppe budgétaire prévue n'était pas suffisante et que des dossiers ont donc été refusés. Les communes qui avaient obtenu une subvention DETR en 2021 n'étaient pas prioritaire. A l'avenir il ne faudrait pas faire de demande de DETR pour des petits projets afin de ne pas pénaliser les plus gros.

Madame Laurence SOULERAS indique que le dossier pourra être représenté en 2023. Elle rappelle que le taux de subvention de la DETR s'élève à 30 %.

Nous sommes toujours dans l'attente de la réponse du FIC (10 %) et de la Région mais que les réponses devraient être favorables.

##### Travaux réseau d'eau potable :

Monsieur Bernard GOLFIER explique que le SIAEP Basse Limagne demande une prévision des travaux que la Commune souhaiterait inscrire pour l'année 2023. Il indique que seul le réseau d'eau potable de la Rue du Bois est vétuste et ancien, il date de 1952. Il précise que c'est un gros projet de réfection.

Monsieur Florian PARRA propose de demander un prévisionnel pour l'année 2024.

Madame Laurence SOULERAS indique que concernant le futur projet d'assainissement au Port de Ris, il faudrait se renseigner le projet de transfert de compétence de l'assainissement aux Communautés de Communes.

##### Voie verte :

Madame Laurence SOULERAS rappelle aux élus qu'une réunion de présentation du projet de tracé de la voie verte aura lieu mercredi 29 juin à 10h en mairie.

Monsieur Anthony FAVIER demande si ce projet sera présenté aux agriculteurs et aux administrés. La question sera posée lors de la réunion.

##### PLUi :

Un refus des services de l'Etat a été donné. Le projet sera revu dans son intégralité.



### Bilan Roupeldange et Fête du Pain :

Madame Laurence SOULERAS fait part de son mécontentement et de celui de Monsieur le Maire concernant l'accueil des Roupeldangeois et du pot de bienvenue qui leur a été offert. En effet, seulement 4 élus étaient présents.

Concernant la fête du pain, 8 élus étaient présents mais le soir au moment du démontage et du rangement il n'y avait presque personne.

Madame Laurence SOULERAS demande de faire un effort pour les manifestations comme celles-là. De ne pas être présents forcément toute la journée mais de venir sur un créneau afin qu'il y ai toujours assez de monde pour aider.

Monsieur Florian DE OLIVEIRA indique que pour la fête du Saumon, il y aura 3 jours de travail (préparation la veille, démontage le lendemain) et qu'il faudra du monde.

### Dératisation :

Madame Laurence SOULERAS indique que le 1<sup>er</sup> passage de la nouvelle société de dératisation a eu lieu. Un compte-rendu très détaillé a été reçu en mairie.

M. Anthony FAVIER demande si un prix peut être pratiqué pour les agriculteurs de la Commune. La question sera posée.

### Concours des maisons fleuries :

Au vu du peu d'inscription le concours est annulé, les participants seront informés.

### Visite des quartiers :

La prochaine visite sera Rue de la Jonchère, la date sera fixée lors du prochain conseil.

### III -4°) Questions diverses :

- Monsieur Bernard GOLFIER fait part d'une demande d'un administré qui souhaite faire enlever une quille de signalisation de voirie devant sa propriété.
- Madame Laurence SOULERAS signale qu'une personne se faisant passer pour la secrétaire de Mairie a pris contact téléphoniquement avec des administrés au sujet de la fibre. La gendarmerie sera prévenue.
- Madame Anne-Laure CIBERT explique que depuis quelques jours un drone survole les habitations aux Moussouves. Monsieur Anthony FAVIER explique qu'il doit s'agir du drone d'un habitant du hameau. Il est tout de même rappelé que le survol des propriétés privées est interdit.

**La séance est levée à 21h50.**

**Anne-Laure CIBERT**



**Secrétaire de séance**

**Laurence SOULERAS**



**Maire-Adjoint de Limons**